



Kiwi

N°02
01/02/2018



Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN
FDGDON 47
e.marchesanfredonaqui@laposte.net

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Kiwi N°02 du 01/02/2018 »*



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Kiwi

- **PSA** : les parcelles sont à surveiller. La taille constitue une période à risque.
- **Taille et prophylaxie** : les mesures prophylactiques sont à privilégier sur la période hivernale afin de réduire l'inoculum pour la saison à venir.
- **Cochenille** : période propice au repérage des foyers de cochenilles.

• Stades phénologiques

Stade « bourgeon dormant » (BBCH 00) pour Hayward.

• *Pseudomonas syringae* pv. *Actinidiae* (PSA)

En sortie d'hiver, début de printemps la bactérie se manifeste par des écoulements d'exsudats blancs et rougeâtres sur les troncs et charpentières (symptômes secondaires). Les variétés précoces (kiwi à chair jaune, kiwi vert précoce et pieds mâles de Hayward) sont particulièrement sensibles.

Les premiers écoulements d'exsudat sont observés sur pieds ayant présenté des symptômes l'année dernière.

Evaluation du risque

Les parcelles sont à surveiller attentivement.

Les opérations de taille et d'attachage des cannes provoquent de nombreuses plaies qui rendent les risques de contaminations par la bactériose du kiwi possibles.



Écoulement d'exsudat blanc

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

Mesures prophylactiques : afin de limiter les risques de contaminations, il faut éviter (dans la mesure du possible) de tailler par temps humide, veiller à désinfecter régulièrement le matériel de taille (trempage dans de l'alcool à 70°, alcool à brûler...), tailler en dernier les parcelles et les arbres contaminés et organiser les chantiers de taille afin de protéger rapidement les plaies occasionnées.

• Taille hivernale et prophylaxie

La période de taille doit être mise à profit pour faire un état des lieux de la situation sanitaire et assainir les parcelles en éliminant :

- les branches et arbres morts ou dépérissants qui peuvent abriter scolytes et xylébores,
- les branches ou les rameaux porteurs de chancres ou de champignons ligneux.

C'est une période privilégiée pour repérer la présence de cochenilles dont les encroûtements peuvent être décapés mécaniquement (eau sous pression et/ou brossage des charpentières et des troncs atteints).

• Cochenille blanche du mûrier

Repérage des foyers de cochenilles en période hivernale

La cochenille blanche du mûrier *Pseudaulacapsis pentagona* est observée en vergers de pêchers, cerisiers, prunes de table et kiwis. Elle hiverne sous forme de femelle fécondée (de couleur jaune à orangée) sous un bouclier circulaire blanc-grisâtre qui mesure 2,2 à 2,5 mm. La ponte débute généralement fin mars. Les éclosions de première génération s'effectuent de fin-avril à début mai. Les jeunes larves se répartissent sur l'arbre et secrètent un bouclier cireux. Il y a 2 à 3 générations par an selon les conditions climatiques.

Les individus mâles facilitent le repérage de cette cochenille par les follicules (petits bâtonnets cotonneux blancs) qu'ils laissent sur les branches. En parcelles infestées, elle envahit les charpentières et forme d'épais encroûtements blanchâtres. Elle peut rapidement provoquer le dépérissement des branches colonisées.

Mesures prophylactiques : La gestion des cochenilles étant difficile, il est indispensable de privilégier la prophylaxie. Cette dernière passe par l'élimination et la destruction des branches les plus envahies. Un décapage mécanique à la lance et/ou par brossage des charpentières et des troncs permet d'éliminer une partie des cochenilles.



Encroûtements et follicules mâles de cochenille blanche du mûrier

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

• Xylébore disparate

Le xylébore disparate s'attaque à de nombreuses espèces végétales avec une préférence pour les arbres fruitiers. La présence de ce petit coléoptère, brun-noir au corps cylindrique, débute sur des arbres affaiblis (problème nutritionnel, asphyxie racinaire, gel hivernal, bactériose...). Il creuse dans le bois des galeries profondes qui provoquent un dessèchement brutal des rameaux et des pousses au printemps. On observe au niveau des branches et des troncs de petits trous d'environ 2 mm de diamètre. L'essaimage des adultes s'effectue de façon très étalée et discontinue (février à mai). Il a lieu aux heures les plus chaudes de la journée (au moins 18°C).

Mesures prophylactiques : les mesures prophylactiques sont à privilégier, la taille et la destruction des bois attaqués sont des précautions indispensables.

Il est également nécessaire, en parallèle, d'essayer d'agir sur les « causes » qui favorisent les attaques de xylébore (présence de mouillères, carences...) par des aménagements et/ou méthodes culturales adaptées.

Le piégeage de ce ravageur se réalise au moyen de pièges olfacto-chromatiques (flacon évaporateur d'alcool éthylique surmonté de panneaux rouges englués). Si un suivi de ce ravageur est nécessaire, la mise en place des pièges est à prévoir à partir de mi-février.



Piège à xylébore

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Kiwi sont les suivantes : Cadralbret, CDA 47, FDGDON 47, FDGDON 64, Garlanpy, Rouquette, SCAAP Kiwifruits de France, Vallée du Lot

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".